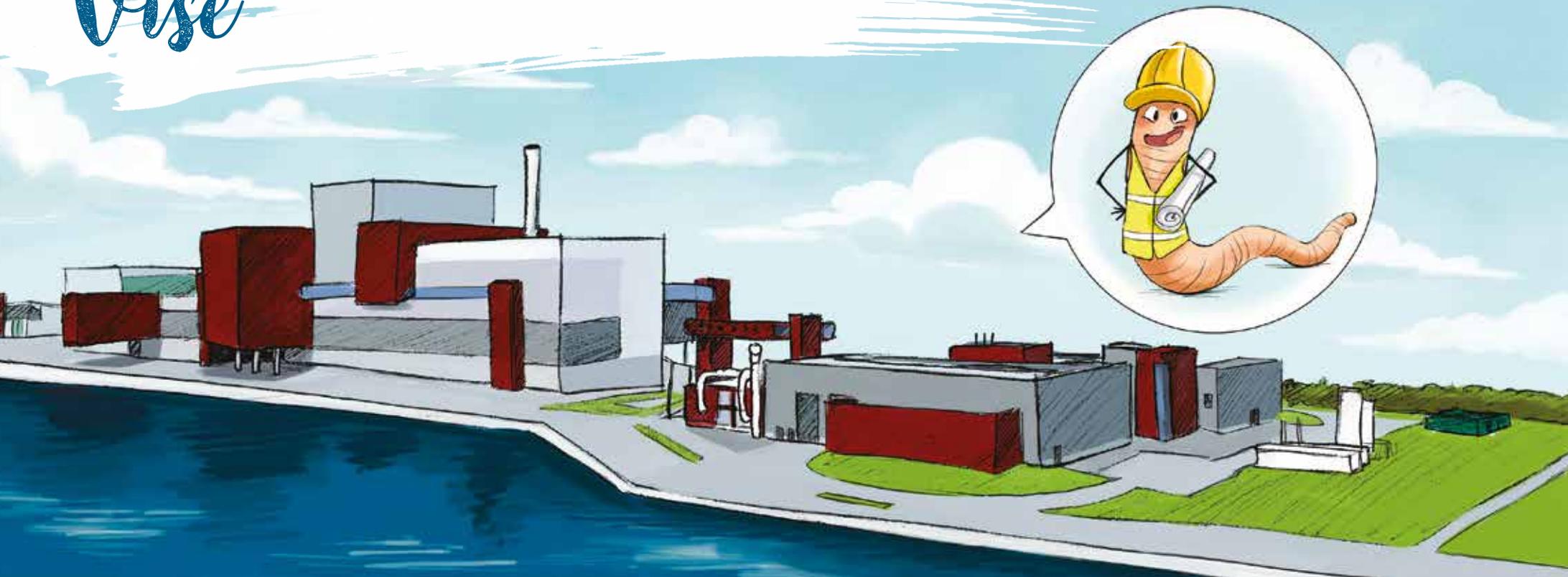
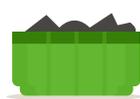
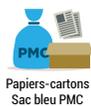


Visé





# Janvier



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 VACANCES D'HIVER JOUR DE L'AN	2 VACANCES D'HIVER FERMETURE DES RECYPARCS	3 VACANCES D'HIVER	4 VACANCES D'HIVER Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	5 VACANCES D'HIVER	6 ÉPIPHANIE	7
8 Visé	9 Lanaye, Lixhe, Loën, Devant-le-Pont	10 Cheratte-Haut, Cheratte-Bas	11 Argenteau, Richelle	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25 FERMETURE DES RECYPARCS	26	27	28
29	30	31				

SEM. 1

SEM. 2

SEM. 3

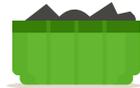
SEM. 4

SEM. 5





# Février



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés Les dimanches et lundis

04 240 74 74

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
						1		2		3		4	
						3		4					
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		MARCHÉ	Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be										
			1	2	3	4							
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE MARDI GRAS	CONGÉ DE DÉTENTE SAINT-VALENTIN	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE	CONGÉ DE DÉTENTE
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
		MARCHÉ											
			1	2	3	4							
26	27	28	29	30	31								
		MARCHÉ											
			1	2									

SEM. 5

SEM. 6

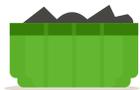
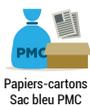
SEM. 7

SEM. 8

SEM. 9







## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Fermés les dimanches et lundis

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

			1	2	3	4	SEM. 9
5	6	7	8 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	9	10	11	SEM. 10
12	13	14	15	16	17	18	SEM. 11
19	20 PRINTEMPS	21	22 JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU	23	24	25 PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ (+1H)	SEM. 12
26	27	28	29	30	31		SEM. 13





# Avril



DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
2 LUNDI DE PÂQUES	3 VACANCES DE PRINTEMPS FERMETURE DES RECYPARCS	4 VACANCES DE PRINTEMPS <b>MARCHÉ</b>	5 VACANCES DE PRINTEMPS Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	6 VACANCES DE PRINTEMPS	7	1 PÂQUES
9 VACANCES DE PRINTEMPS	10 VACANCES DE PRINTEMPS	11 VACANCES DE PRINTEMPS <b>MARCHÉ</b>	12 VACANCES DE PRINTEMPS	13 VACANCES DE PRINTEMPS	14	8
16	17	18 <b>MARCHÉ</b>	19 FÊTE DES SECRÉTAIRES	20	21	15
23	24	25 <b>MARCHÉ</b>	26	27	28 COLLECTE DES VÉLOS DANS LES RECYPARCS	22
30	<b>HORAIRE DES RECYPARCS</b> Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h Fermés les dimanches et lundis					29

SEM. 13

SEM. 14

SEM. 15

SEM. 16

SEM. 17

SEM. 18

04 240 74 74

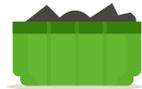
**Fostplus**

Conseils de recyclage  
et infos service sur  
**VIVACITÉ**

**Intradel**  
www.intradel.be



# Mai



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	<b>1 FÊTE DU TRAVAIL</b> FERMETURE DES RECYPARCS reportée au 02/05	<b>2</b> report du 01/05 MARCHÉ	<b>3</b> 	<b>4</b> 		
LUNDI						
	<b>7</b>	<b>8 ARMISTICE DE 1945</b> 	<b>9</b> Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be MARCHÉ	<b>10 ASCENSION</b> FERMETURE DES RECYPARCS reportée au 11/05	<b>11</b> report du 10/05	<b>12</b> Ouverture des serres communales 
	<b>14</b> 	<b>15</b> 	<b>16</b> MARCHÉ	<b>17</b> 	<b>18</b> 	<b>19</b> 
	<b>21 LUNDI DE PENTECÔTE</b>	<b>22 FERMETURE DES RECYPARCS</b> 	<b>23</b> MARCHÉ	<b>24</b> 	<b>25 FÊTE DES VOISINS</b> 	<b>26</b> 
	<b>28</b>	<b>29</b> 	<b>30</b> MARCHÉ	<b>31</b> 		

SEM. 18

SEM. 19

SEM. 20

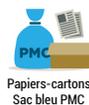
SEM. 21

SEM. 22





# juin



Déchets organiques

Déchets résiduels

Papiers-cartons  
Sac bleu PMC

Encombrants

Collecte déchets verts

VENREDI

SAMEDI

DIMANCHE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10 FÊTE DES PÈRES
11	12	13	14	15	16 COLLECTE DES LIVRES DANS LES RECYPARCS	17
18	19	20	21 ÉTÉ	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

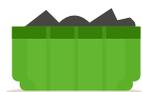
SEM. 22

SEM. 23

SEM. 24

SEM. 25

SEM. 26



### HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h

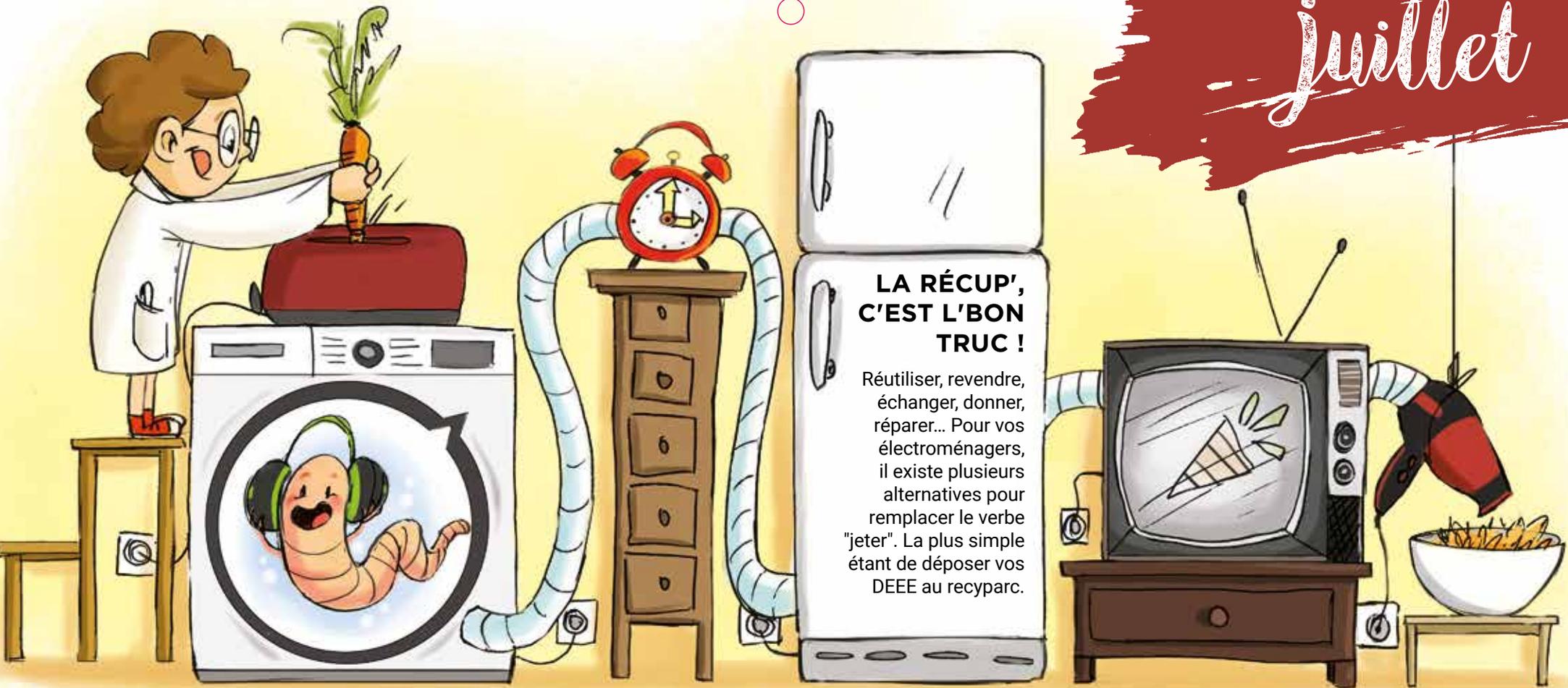
Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74



juillet



**LA RÉCUP',  
C'EST L'BON  
TRUC !**

Réutiliser, revendre, échanger, donner, réparer... Pour vos électroménagers, il existe plusieurs alternatives pour remplacer le verbe "jeter". La plus simple étant de déposer vos DEEE au recyparc.

Relevé du compteur ÉLECTRIQUE  
de nuit

□□□□□□, □

Relevé du compteur ÉLECTRIQUE  
de jour

□□□□□□, □

Relevé du compteur de GAZ

□□□□□□□□

Relevé du compteur d'EAU

□□□□□□□□

# juillet



Déchets organiques



Déchets résiduels



Papiers-cartons  
Sac bleu PMC



Encombrants



Collecte déchets verts



Retrouvez-nous :  
Aux Ardentes du 05 au 08 juillet  
Aux Francos du 19 au 22 juillet

04 240 74 74

DIMANCHE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
2 DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ	3	4	5	6	7	8
		<b>MARCHÉ</b>	Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be			
9	10	11 <b>MARCHÉ</b>	12	13	14	15
16	17	18 <b>MARCHÉ</b>	19	20	21 FÊTE NATIONALE FERMETURE DES RECYPARCS	22
23	24	25 <b>MARCHÉ</b>	26	27	28	29
30	31	<b>HORAIRE DES RECYPARCS</b> Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h Fermés les dimanches et lundis				

SEM. 26

SEM. 27

SEM. 28

SEM. 29

SEM. 30

SEM. 31





# AOÛT



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74

		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
		1	2	3	4	5	SEM. 31
LUNDI	MARDI	MARCHÉ					
6	7	8	9	10	11	12	SEM. 32
		MARCHÉ	Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be 				
13	14	15	16	17	18	19	SEM. 33
		ASSOMPTION FERMETURE DES RECYPARCS MARCHÉ reportée au 16/08	report du 15/08 				
20	21	22	23	24	25	26	SEM. 34
		MARCHÉ					
27	28	29	30	31	FIN DES VACANCES D'ÉTÉ		SEM. 35
		MARCHÉ					

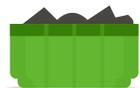




# Septembre



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
3 RENTRÉE SCOLAIRE	4	5	6 Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	7	1	2
10	11	12	13	14	8 JOURNÉES DU PATRIMOINE	9 JOURNÉES DU PATRIMOINE
17	18	19	20	21	15	16 FÊTE DE LA WALLONIE
24	25	26	27 FÊTE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	28	22	23 AUTOMNE
					29	30



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

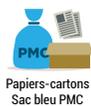


04 240 74 74





# Octobre



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3 MARCHÉ	4 Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	5	6	7
8	9	10 MARCHÉ	11	12	13	14 ELECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES
15	16	17 MARCHÉ	18	19	20 COLLECTE DES JOUETS DANS LES RECYPARCS	21
22	23	24 MARCHÉ	25	26	27	28 PASSAGE À L'HEURE D'HIVER (-1H)
29 CONGÉ D'AUTOMNE	30 CONGÉ D'AUTOMNE	31 CONGÉ D'AUTOMNE HALLOWEEN MARCHÉ				

SEM. 40

SEM. 41

SEM. 42

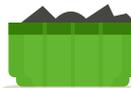
SEM. 43

SEM. 44





# Novembre



## HORAIRE DES RECYPARCS

Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
 Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
 Fermés les dimanches et lundis

04 240 74 74

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				<b>1</b> CONGÉ D'AUTOMNE • TOUSSAINT <b>FERMETURE DES RECYPARCS</b>  reportées au 3/11  reportées au 2/11	<b>2</b> CONGÉ D'AUTOMNE  reports du 1/11	<b>3</b>  reports du 1/11	<b>4</b>
5	6	7	<b>MARCHÉ</b>	<b>8</b>  Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	9	10	<b>11</b> ARMISTICE DE 1918
Collecte porte-à-porte	13	14	<b>MARCHÉ</b>	<b>15</b> FÊTE DU ROI	16	17	18
19	20	21	<b>MARCHÉ</b>	22	23	24	25
26	27	28	<b>MARCHÉ</b>	29	30	Journée de l'arbre de 10 à 13h	

SEM. 44

SEM. 45

SEM. 46

SEM. 47

SEM. 48





# Décembre



SAMEDI

DIMANCHE

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

3	4	5 MARCHÉ	6 SAINT-NICOLAS Date limite d'inscription avant 12h 04/374 84 88 stephanie.andre@vise.be	7
10	11	12 MARCHÉ	13	14
17	18	19 MARCHÉ	20	21 HIVER
24 VACANCES D'HIVER	25 VACANCES D'HIVER NOËL FERMETURE DES RECYPARCS reportée au 26/12	26 VACANCES D'HIVER report du 25/12 MARCHÉ	27 VACANCES D'HIVER	28 VACANCES D'HIVER

1	2
8	9
15	16
22	23
29	30

31 VACANCES D'HIVER SAINT-SYLVESTRE



**HORAIRE DES RECYPARCS**  
Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h  
Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h  
Fermés les dimanches et lundis



**i** 04 240 74 74



SEM. 48  
SEM. 49  
SEM. 50  
SEM. 51  
SEM. 52  
SEM. 1

# LES RECYPARCS : DES ESPACES A PARTAGER

Nos 49 recyparcs accueillent en moyenne près de 7.500 visiteurs par jour. Pour que ces espaces à partager soient parfaitement opérationnels, il convient de respecter certaines consignes. En voici quelques-unes.



## RESTONS COURTOIS

Les préposés sont là pour vous aider et vous conseiller. Alors, restez courtois. Votre visite sera plus sympa si vous avez le sourire.



## CARTE D'IDENTITÉ

Depuis l'année dernière, vous devez présenter votre carte d'identité (eID) pour accéder aux recyparcs. En cas de perte ou de vol, munissez-vous du document officiel remis par la police.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse et/ou de composition de ménage, veuillez prévenir nos services ou vous munir d'un document de composition de ménage lors de votre visite.

Si vous désirez aider un ami, parent, voisin, il vous est possible de présenter une seule eID d'une tierce personne afin de déposer pour le compte de celle-ci.



## QUELS SONT LES VÉHICULES AUTORISÉS ?

- Les voitures et celles équipées de petites remorques 1 ou 2 essieux ;
- Les camionnettes dont le poids au sol n'excède pas 3,5 tonnes.

Pour éviter de semer vos déchets sur la route, n'oubliez pas de bâcher ou de mettre un filet sur votre chargement.

Les tracteurs agricoles et forestiers sont strictement interdits.



# LES QUOTAS PAR MATIÈRE

MATIÈRES	QUOTAS
Les encombrants (*) combustibles et non combustibles	4 m <sup>3</sup> /an
Les déchets de bois	3 m <sup>3</sup> /an
La frigolite	1 m <sup>3</sup> /an
Les déchets inertes (terres et briquillons)	5 m <sup>3</sup> /an
Les déchets de construction contenant de l'asbeste-ciment	3 m <sup>3</sup> /an
Les déchets verts	13 m <sup>3</sup> /an

(\*) Un encombrant est un déchet trop volumineux pour entrer dans le conteneur gris ou un sac poubelle. Exemples : matelas, sommiers, balatum, tapis plain, papiers peints, miroirs...

Attention : les apports sont limités à 1 m<sup>3</sup>, tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par **recyparc**.

## QUELQUES RÈGLES IMPORTANTES

- Triez vos déchets avant d'arriver au recyparc (demandez votre guide des recyparcs soit au recyparc soit sur **[www.intradel.be](http://www.intradel.be)**) ;
- Les sacs fermés ne sont pas admis ;
- Les ordures ménagères ne sont pas admises ;
- Il est strictement interdit de déverser quoi que ce soit dans des conteneurs pleins ou non affectés et signalés comme tels ;
- Respectez toujours les consignes du personnel du recyparc ;
- Il est interdit de récupérer toute matière – objet quelconque sur le recyparc ;
- Tout dépôt à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit.

## PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

- Le code de la route est d'application à l'intérieur du recyparc et la vitesse est limitée à 10km/h ;
- Il est interdit de fumer sur le recyparc afin d'éviter tout risque d'incendie ;
- L'accès au local des déchets spéciaux des ménages (DSM) est interdit ;
- La vidange des huiles moteur et de friture dans les bulles respectives est interdite. Placez les contenants (maximum 5L) sur les tables de tri prévues à cet effet ;
- Soyez attentifs aux manœuvres des camions présents sur le recyparc.

# EN 2018, UNE UNITÉ DE BIOMÉTHANISATION SERA SORTIE DE TERRE.

Et la terre il en est justement question puisque cette usine traitera les déchets organiques de l'ensemble des ménages de la Province de Liège. Par an, nous pourrons transformer 40.000 tonnes de déchets en électricité d'une part et en amendement agricole (engrais naturel) d'autre part.

Transformer nos déchets en énergie verte tout en nourrissant la terre, c'est un sérieux challenge mais ensemble, nous y arriverons.



# GRAND DÉBALLAGE SUR LE GASPILLAGE

Gaspillage et suremballage sont deux plaies de notre société de consommation. Pour en limiter l'impact au quotidien, il suffit parfois de changer certaines de nos habitudes.

## LA LISTE DES COURSES

Faire une liste des courses permet d'éviter les achats inutiles qui finissent généralement à la poubelle, avec nos déchets organiques ou dans le compost.

## LES EMBALLAGES SUPERFLUS

L'emballage d'emballage, ce n'est jamais qu'un déchet de plus ! Voilà pourquoi il est préférable d'acheter en vrac et d'éviter les portions inutilement individuelles. Pour la collation des enfants, pensons à la pince fraîcheur pour que le biscuit conserve son croustillant dans son paquet d'origine et à la boîte à collation pour lui éviter d'écraser son goûter dans le fond de la mallette.

## LE JUSTE CONTENANT

Si votre famille consomme  $\frac{1}{2}$  litre de lait par jour, vous avez tout intérêt à préférer les bouteilles d'un litre aux petits conditionnements. Non seulement, ce sera moins cher, mais vous limiterez votre production de déchets.

## INTRADEL VOUS AIDE

Intradel met à votre disposition une série de brochures pour limiter vos déchets.

Retrouvez-les sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be) dans la partie "Produire moins de déchets". Les brochures sont téléchargeables. Certaines peuvent vous être envoyées.

Pour cela, nous vous invitons à les commander via notre "Centre de documentation".



# LÉGENDE VISÉ

Rue de Mons, 11 • 4600 Visé • ☎ 04/374 84 91 • 📧 04/374 84 81  
jeanne.dantine@vise.be • www.vise.be



> **Ordures ménagères** : conteneurs à puce

1

> **Mardi** : Visé Nord, Devant le Pont

2

> **Mercredi** : Lanaye, Loën, Lixhe, Richelle

3

> **Jeudi** : Cheratte

4

> **Vendredi** : Visé Sud, Argenteau



> Collecte des **déchets ménagers organiques (DMO)** par sacs biodégradables avec le logo de la Ville de Visé. Collecte hebdomadaire des DMO par sacs biodégradables **en même temps que la collecte des conteneurs**. Dans ces sacs peuvent être déposés les déchets de cuisine, restes de repas, aliments périmés, épluchures et coquilles, marcs de café, sachets de thé, petits déchets végétaux, langes d'enfant, essuie-tout, mouchoir en papier. Sacs en vente à l'hôtel de Ville, au Service Environnement et dans certains commerces.



> **Papiers-cartons** et **sacs bleus PMC**, collectés **1 jeudi sur 2**



> Collecte des **sapins de Noël**

**Lundi 8/01** : Visé

**Mardi 9/01** : Lanaye, Lixhe, Loën, Devant-le-Pont

**Mercredi 10/01** : Cheratte-Haut, Cheratte-Bas

**Jeudi 11/01** : Argenteau, Richelle



> **Collecte des déchets verts en porte-à-porte** (12/03/18 et 12/11/2018)

Les branches doivent être liées en fagots ou déposées dans des caisses en cartons. N'utilisez pas de sacs en plastique ! Le tout ne peut pas dépasser 2 m<sup>3</sup> ni entraver le passage sur la voie publique.

Collecte hebdomadaire par camions chaque samedi du 24/03 au 03/11/18  
Les déchets verts peuvent être déposés gratuitement aux points de collecte ci-dessous :

## CAMION 1

- LOEN > Angle de la rue de Loën et de la rue des Trois Fermes (bulles à verre) de 9h00 à 9h45
- LIXHE > Rue Paradis de 10h00 à 10h30 LIXHE – Place du Tige-Nivelles de 10h45 à 11h20
- LIXHE-NIVELLE > Rue Joseph Claessens de 11h30 à 12h00 (semaines paires)
- LANAYE > Rue Lacroix de 11h30 à 12h00 (semaines impaires)
- LANAYE > Pied de la rampe du pont de 12h15 à 12h40
- PETIT-LANAYE > Entrée rue Hufkens de 12h45 à 13h00
- CHERATTE-BAS > Avenue du Chemin de Fer de 13h30 à 14h30
- CHERATTE-HAUTEURS > Rue aux Communes, Place publique face à l'église de 14h45 à 15h45
- SAROLAY > Rue des Noyers de 16h00 à 16h45
- VISE > Devant le Pont, quartier des Pléiades, Place rue Pré aux Oies de 17h00 à 17h30

## CAMION 2

WISE

- Avenue de Navagne côté ouest (marronniers) face n° 2 à 8 de 9h00 à 10h00
- Ma Campagne, place publique allée des Marguerites de 10h30 à 11h00
- Ma Campagne, Place du Régent de 11h10 à 11h30
- Devant le Pont, parking Ile Robinson de 12h00 à 13h00
- La Wade, cul de sac (patro) allée des Pinsons de 15h00 à 16h00
- Quartier du Roua, rue du Roua au pied du chemin de Richelle de 16h30 à 17h10
- Sur les Roches à hauteur du 16 au 20 de 17h15 à 17h30

RICHELLE

- Place du Clos des Clawtîs de 13h45 à 14h30

## MARCHÉ

> Tous les **mercredis matin** sur les boulevards des Arquebusiers et Arbalétriers à Visé



### > Collecte des encombrants

Enlèvement des encombrants le 2<sup>ème</sup> lundi du mois et uniquement sur inscription. Pour la collecte des encombrants, il est impératif de s'inscrire et de détailler les objets à collecter en téléphonant au **04/374 84 88** ou par mail à l'adresse **stephanie.andre@vise.be** avant le jeudi 12h précédant la date de l'enlèvement (dernier délai). Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008, les pneus, les appareils électriques et électroniques ne sont plus enlevés lors de la collecte communale mensuelle. En effet, ceux-ci doivent être repris par les détaillants. Les producteurs garantissent leur recyclage (taxe Recupel). Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être également déposés au recyparc comme les autres encombrants, Les pneus sont repris dans les recyparcs lors d'une collecte ponctuelle dans le courant du mois d'octobre. Les déchets de construction, les déchets dangereux tels que les pots de peinture, de solvants et les bidons d'huile (même vides) ne sont pas admis lors de la collecte des encombrants mais sont acceptés au recyparc.

## RATS

> **Campagne de dératisation** 2 fois par an (**printemps et automne**).  
Les dates seront communiquées par annonce dans la presse locale.  
Plus d'informations au **04/374 84 96**.



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri. En savoir plus sur le tri sélectif et le recyclage ? Rendez-vous sur **www.fostplus.be**

## SITES BULLES À VERRE

### ARGENTEAU

- Ch. d'Argenteau
- Rue Loneux

### CHERATTE-BAS

- Rue de Visé
- Rue Pierre Andrien
- Rue des Houyeux

### CHERATTE HAUT :

- Rue Vieux Thier
- Rue Sabaré
- Aux Communes

### LIXHE-LOËN

- Rue des Trois Fermes

### LIXHE

- Rue Paradis
- Place du Tige-Nivelle

### PETIT-LANAYE

- Rue Hufkens

### LANAYE

- Rue du Village

### RICHELLE

- Clos des Clâwtis
- Rue de House (cimetière)

### VISÉ

- Allée Verte (r. Marchand)
- Place des Déportés
- Hall Omnisport
- Parking Tennis 3 Rois
- Quai Basse-Meuse
- Parking Île Robinson
- Rue de la Wade
- Rue Porte de Souvré



## RECYPARC DE VISÉ

Rue de Jupille

4600 VISE

☎ 04/374 00 97

Accès gratuit sur présentation de votre carte d'identité

**Du mardi au vendredi > de 9h à 12h30 et de 13h à 17h**

**Samedi > de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h**

**Fermeture les dimanches et lundis**

Pour information, lorsqu'un jour férié tombe un lundi, les recyparcs sont systématiquement fermés le mardi qui suit pour permettre aux transporteurs d'évacuer et de remplacer les conteneurs du samedi.



# Visez juste avec le guide de tri des emballages



## PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

### P Bouteilles et flacons en Plastique

### M Emballages Métalliques

### C Cartons à boissons



#### Remarques

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



Collecte en porte-à-porte



## Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte ou via le recyparc



#### Remarques

- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées.



## Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles ou via le recyparc



#### Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



## Évitez les erreurs les plus fréquentes



#### Sont à déposer au recyparc:

- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.



## Évitez les erreurs les plus fréquentes



À jeter dans vos déchets ménagers résiduels



## Évitez les erreurs les plus fréquentes

À jeter dans vos déchets ménagers résiduels (bien emballés) ou au recyparc



Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux